ANNEXE 25

Wallonie

Commune de WALHAIN N/Réf. : URB - **2021/PB/28**

URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.
Le/les demandeur(s) est/sont (dont les bureaux se trouvent à) : Monsieur et Madame Frédéric JONARD VANTOMME rue du Paradis, 46 à 1457 Walhain.
Le terrain concerné est situé à Rue du Paradis(NSV) 46 à 1457 Walhain, et cadastré 02 A 460 A.
Le projet est de type : « Extension de la maison », et présente les caractéristiques suivantes : Art. R.IV.40-2 §1er - 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

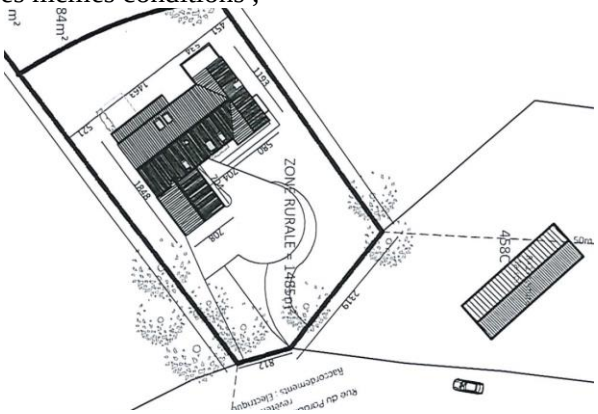

L'annonce est ouverte le 14/07/2021 et clôturée le 30/08/2021. L'avis d'enquête est affiché au plus tard 5 jours avant le début de l'annonce, à savoir le 8 juillet 2021.

Le dossier peut être consulté (sauf les données à caractère personnel), uniquement sur rdv pris préalable, durant la période d'enquête, sauf les mardis, aux jours ouvrables en matinée, à l'adresse suivante : Commune de WALHAIN, Service Urbanisme, Champs du Favia 8 (1er étage) à 1457 WALHAIN. Aucune permanence n'est prévue au Code.
Certaines pièces du dossier sont parfois consultables en ligne sur https://www.walhain.be/ma-commune/administration-communale/urbanisme/dispositions-officielles

Les réclamations et observations (exclusivement) écrites sont à envoyer du 14/07/2021 au 30/08/2021.
La période d'annonce effective prend en compte le fait qu'elle doit démarrer le 14/07/2021 mais il y a lieu ici de prendre en compte le report automatique en cas de suspension prévue par le Code càd la suspension prévue au Code du 16 juillet au 15 août, soit 31 jours de prolongation. ATTENTION cette suspension est également valable pour toute enquête démarrée avant le 16 juillet et non clôturée au 16 juillet. La consultation du dossier est possible durant toute la période non concernée par la suspension.
Le délai d'annonce est prolongé si le dernier jour tombe un samedi/dimanche/jour férié : 2 jour(s).
Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- de préférence, par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@walhain.be**
- par courrier (ordinaire) à l'adresse suivante : **Place Communale, 1 à 1457 Walhain** ;
- remises à l'agent traitant au service urbanisme Champs du Favia 8 ou au Secrétariat général Place communale 1 à Walhain.

Le courrier ou le courrier électronique portera la mention **2021/PB/28** ainsi que les coordonnées (lisibles) nom et adresse (postale même en cas d'envoi par courriel) de l'expéditeur.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant.

Service Urbanisme Communal : *Agnès DECELLE agnes.decelle@walhain.be* - 010/65.33.91 Adm. communale de Walhain Place communale, 1 à 1457 WALHAIN